

# Comité Environnement du Pays de Lohéac

## 10. BÉNÉFICIAIRES

Ce que dit la promesse de bail :

Le bénéficiaire initial est la société de développement, **il pourra changer à tout moment par la suite.**

**Iberdrola** : « le bénéficiaire est la société de développement filiale française du groupe Iberdrola...: Iberdrola Développement Renouvelable **au capital de 1500 €** » réf p3

**Neoen** : « Néoen société anonymes **au capital de 170 099 996 €** » réf p1

**WPD** : « la société **WPD onshore** , **au capital de 1 000 000 €** » réf p1

En réalité, vous , propriétaire du terrain, devez aussi savoir :

1. Vous offrez votre signature de promesse à une société se présentant de **stature internationale avec un capital conséquent.**

*tpsvp*

2. En réalité vous aller vous engager au moment de la signature du bail et de la convention avec une **société filiale créée pour l'exploitation du site avec un capital extrêmement réduit** de quelques milliers d'euros. (voir détails §11.societe d'exploitation)
3. De plus, **vous donnez , l'exclusivité aveuglement à n'importe quel futur acquéreur** du projet que vous ne connaissez pas et qui pourra changer plusieurs fois au fil des marchés financiers et de l'énergie , sans que vous puissiez dire quoique ce soit. (voir détails §11.SOCIETE D'EXPLOITATION)